

Outil de planification budgétaire

Consultez le site Ressources humaines en recherche de l'uOttawa : <https://recherche.uottawa.ca/rh-recherche>

Salaire des étudiants

Année	Étudiants au 1 ^{er} cycle				Étudiants aux 2 ^e et 3 ^e cycles			
	Taux horaire*	Taux + 9,59% bénéfices	130hrs ^a	170hrs ^b	Taux horaire*	Taux + 9,59% bénéfices	130hrs ^a	170hrs ^b
1 09/2019-08/2020	28,19	30,89	4 016,14	5 251,88	44,42	48,68	6 328,38	8 275,58
2 09/2020-08/2021	28,47	31,20	4 056,04	5 304,05	44,86	49,16	6 391,07	8 357,55
3 09/2021-08/2022	28,75	31,51	4 095,93	5 356,21	45,31	49,66	6 455,18	8 441,39
4 09/2022-08/2023**	29,21	32,01	4 161,46	5 441,91	46,03	50,44	6 557,76	8 575,53
5 09/2023-08/2024**	29,68	32,53	4 228,42	5 529,47	46,77	51,26	6 663,18	8 713,39
6 09/2024-08/2025**	30,15	33,04	4 295,38	5 617,04	47,52	52,08	6 770,03	8 853,19
7 09/2025-08/2026**	30,63	33,57	4 363,76	5 706,46	48,28	52,91	6 878,31	8 994,71
8 09/2026-08/2027**	31,12	34,10	4 433,57	5 797,75	49,05	53,75	6 988,01	9 138,16

*taux horaire inclut 4% de paie de vacances ; **augmentation salariale de 1,6% estimée incluse.

^a Contrat régulier par semestre (moyenne de 10hrs/semestre) ; ^b Contrat maximal par semestre (moyenne de 10hrs/semestre).

NOTE : Les étudiants à temps partiel peuvent travailler plus de 10hrs/semestre.

Stagiaires postdoctoraux : Le niveau de financement minimal requis pour un stage postdoctoral (allocation ou bourse) est de 34 000 \$ par année. Il faut aussi budgéter entre 14-17% en plus du salaire pour couvrir les bénéfices sociaux.

Repas et frais de voyage : Pour le Canada et les É.-U.*, le maximum est 110,10 \$ par jour, incluant le petit déjeuner (20,65 \$), le déjeuner (20,90 \$), le dîner (51,25 \$), et les frais accessoires (17,30 \$) [*pour les É.-U., les montants sont en USD]. Pour les taux de voyages internationaux, consultez la [Directive sur les voyages \(Appendice D\) du Conseil national mixte](#). Pour plus d'infos sur les frais de voyage admissibles, consultez la [Méthode 16-11](#).

Principes d'administration financière des Trois organismes : Les fonds doivent être utilisés d'une manière efficace et judicieuse, et les dépenses doivent être essentielles à la recherche pour laquelle ils ont été accordés.

Exemples de dépenses admissibles communément incluses dans les demandes CRSH*

- **Salaires** et avantages sociaux non-discrétionnaires pour les étudiants du 1^{er} cycle et aux cycles supérieurs, stagiaires postdoctoraux, personnel de recherche.
- **Les frais de déplacement et de séjour** (repas et hébergement) comprennent les dépenses raisonnables engagées à l'occasion de travaux sur le terrain, de conférences liées à la recherche, de voyages effectués aux fins de collaboration et de travaux de recherches historiques pour le titulaire de la subvention, le personnel de recherche et les étudiants qui travaillent avec le titulaire de la subvention, ainsi que les chercheurs invités.
- **Matériels de recherche et fournitures** (voir [liste de dépenses admissibles](#)).
- **Diffusion des résultats de recherche** :
 - Les frais de développement d'un site d'information, y compris les frais de mise à jour.
 - Les frais de diffusion des résultats de la recherche, notamment sur supports traditionnels, sur vidéo ou sur CD-ROM.
 - Les frais de publication d'articles, y compris les frais pour assurer l'accès libre aux résultats (p. ex., les coûts de publication dans une revue à accès libre ou les coûts engagés pour permettre le libre accès à un article).
 - Les frais d'élaboration d'un manuscrit sur la recherche aux fins de publication.
 - Les frais de traduction associés à la diffusion des résultats de la recherche.
 - Les frais liés à la tenue d'un atelier ou d'un séminaire dont les activités se rapportent directement à la recherche subventionnée (ce qui comprend le coût des rafraîchissements non alcoolisés ou du repas).

*Pour plus d'infos, voir le Guide d'administration financière des trois organismes : https://www.nserc-crsng.gc.ca/InterAgency-Interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp. Voir aussi les politiques et règlements de l'uOttawa : <https://recherche.uottawa.ca/sqr/ressources-questions-politiques-et-reglements>.

Autre outil pour comprendre les exigences d'éligibilité des dépenses en vigueur à l'uOttawa : [Principes généraux – Éligibilité des coûts de recherche \(2016\) Subventions des trois organismes et comptes généraux de recherche](#)